



Bulletin n° 1019 du
20 NOVEMBRE 2017

Sommaire :

1 : ÉDITO

2-3-4-5-6: ACTUALITÉS DES SYNDICATS
73

7-8: PLFSS

9: RETOUR 16/11

10 : CONVENTION TER

11 : HOMMAGE
L. VIANNET—MAI 68

12 : AGENDA

Encarts :

MACIF ELECTIONS

LIBRAIRIE JJ ROUSSEAU

Tract : LA CSG

LA MANIFESTATION

Uniquement un petit tour en ville et on rentre ?

Nous entendons de plus en plus parmi certains syndiqué(e)s cette affirmation. *Doit-on en conclure que dans peu de temps, c'est l'utilité de la grève qui serait remise en jeu ?*

Ne resterait-il donc au syndicalisme que le stylo pour signer des régressions sociales ?

Oui, la manifestation est une arme du Peuple. *Pourquoi autrement les chiffres de participation seraient si tronqués ? Pourquoi les manifestants sont-ils parfois frappés voire tués ?*

Alors continuons à aller écouter les salariés, construisons avec eux les revendications, **faisons converger les luttes interprofessionnellement et imposons le mot d'ordre :**

1 gréviste = 1 manifestant(e) !



Pourquoi un Comité Général ?

Après les révélations des « *Panamas Papers* », un consortium de journalistes a courageusement divulgué le nouveau scandale des « *Paradises Papers* ». Ainsi, près de 20 milliards € ont échappé à l'impôt français et dorment dans des paradis fiscaux. Un scandale de plus et quelques temps plus tard, l'opinion publique passe à un autre sujet ?

Et la **COP 23** qui se déroule en ce moment ? Les médias dominants sont peu diserts sur les risques sur notre climat, sur notre planète, du dérèglement climatique.

Oui, avec ces 2 exemples, nous voyons bien **que c'est le mode de production capitaliste qui atteint ses limites.**

Oui, notre syndicalisme de transformation sociale est plus que nécessaire. **Nos campagnes revendicatives sont-elles connues ?**

Malgré nos propositions revendicatives, le capitalisme ne lâchera rien pour que son taux de profit reste au plus haut.

Ainsi, nous devons aussi lutter.

1000 à la dernière manifestation du 16/11, est-ce assez ?

Enfin, avec les « ordo. Macron/Gattaz » qui vont détruire la moitié des droits syndicaux, **notre priorité ne devrait-elle pas être la syndicalisation ?**

➔ Ces questions, entre autres, seront au cœur des débats du **Comité Général de l'UD Jeudi 23/11/17 à La Motte Servolex. Soyons tous présents !**

FAPT SAVOIE

Elections

En Savoie, comme ailleurs dans les autres départements, rien n'était acquis d'avance !

La participation a été plus faible qu'en 2014 et les candidats ont donc eu moins de voix qu'en 2014.

7 Délégués du Personnel **UI Alpes** (6 employés/Maîtrises et 1 Cadre) issus des listes CGT ont été élus avec **29% des voix**. La CGT conserve ainsi ses sièges DP.



Pour le périmètre Chambéry / Annecy de l'Agence Pro PEM cela représente 3 délégués du Personnel (sur 8) « Employés / Maîtrises » avec **31 % des voix**. **A noter qu'il n'y en avait pas auparavant.**

Ces Délégués du Personnel s'attacheront à récolter les attentes des salariés et avec l'aide du syndicat, aideront à la création des revendications et des luttes.

BANQUES 73

3% par an, c'est le rythme de destruction des emplois dans l'ensemble du secteur bancaire, depuis quelques années.

La situation est néanmoins très inégale entre les différents établissements bancaires.

Certains continuent d'ouvrir des agences et d'embaucher timidement, comme les mutualistes, d'autres, comme les banques commerciales, cherchent plutôt à minorer leur réseau d'agences. Cela commence par l'ouverture des agences l'après midi exclusivement sur RDV, (ce qui correspond à une fermeture des services bancaires de base), et ne manquera pas, pour bon nombre d'entre elles à aboutir à une fermeture définitive. Le Patronat bancaire est donc divisé entre : "valoriser le conseil dans ses agences ou réduire le volume de celles-ci pour faire face à la révolution numérique".

La CGT ne peut quant à elle se satisfaire, lorsqu'elles existent, des situations de sous-effectif organisées qui, amplifiées par de trop fortes pressions commerciales induisent, de la souffrance au travail, du chômage et la raréfaction des points d'agences bancaires pour les usagers ...

Nous ne partageons pas les choix économiques et sociaux du patronat, d'autant qu'ils s'accompagnent de la distribution de milliards d'euro de dividendes pour quelques actionnaires, ne laissant que des miettes aux salariés !

Et puis, nous le savons bien, en Savoie. Tout d'abord, c'est l'usine qui débauche, puis c'est la banque qui n'ouvre plus que le matin, puis la poste, puis un jour c'est le boucher ou le boulanger qui n'assure plus qu'une tournée par semaine, enfin le café du village ferme et puis c'est la désertification de nos campagnes et la dévitalisation du tissu social de nos villes et de nos villages.

12 %

C'est le pourcentage de l'augmentation du prix du timbre.

- ▶ A lier aux 8 000 suppressions d'emplois en 2016.
- ▶ A lier aux 761 millions € de CICE en 2016.
- ▶ A lier aux 935 millions € de profits en 2016.

Thermes La Léchère

Après avoir gagné le combat des NAO, la CGT des Thermes de la Léchère **remporte à 100% les élections de la DUP.**

4/4 élues au collège employé

1/1 au collège cadre.

Au sujet des assistés

Le regretté Jean Rochefort a dit : « Si vous trouvez que les gens qui ont le RSA sont des assistés, démissionnez et vivez avec 470 € par mois, vous aurez autant de chance qu'eux ! ».

STAC CHAMBERY

➔ JOURNEE D'ACTION 20/10/2017

Pour rappel : LOI n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs.

Article 12 : Les autorités organisatrices de transport incorporent dans les conventions qu'elles concluent avec les entreprises de transport des critères sociaux et environnementaux de qualité de service.

La CGT, avec les salariés STAC, souhaitent que l'autorité organisatrice intègre l'article 12 dans le cahier des charges de la prochaine délégation sur « **le maintien des effectifs poste par poste et les acquis sociaux** ».

La réponse de l'autorité organisatrice adressée au syndicat CGT répond en partie sur les effectifs et renvoie au Code du Travail L.1221-1 en indiquant, que le futur délégataire, qui sera retenu, aura une obligation de reprise du personnel et de maintien des contrats en cours au jour du changement.

Pour la CGT, concernant les effectifs nous prenons acte et nous remercions l'autorité organisatrice ; par contre pour le maintien des acquis sociaux, nous n'arrivons pas à identifier de réponse. Le syndicat CGT se pose des questions sur un éventuel « dumping social ».

Une réunion a été organisée en urgence avec le groupe TRANSDEV en présence de la directrice sud France. Après échanges, débats et discussions, la responsable nous informe que si le groupe TRANSDEV est retenu sur le prochain contrat, ce dernier s'engage sur un pacte social comprenant trois points :

- 1) Le maintien des effectifs
- 2) Le maintien des acquis sociaux
- 3) Un accord sur le dialogue social sous condition de revoir certains accords d'entreprise.

Le syndicat CGT demande aux salariés de se positionner par rapport aux réponses.

Les salariés présents constatent que les garanties ne sont pas actées par l'autorité organisatrice qui doit être la garante. Par conséquent les salariés décident le maintien de la journée d'action du 20 octobre 2017. Les salariés s'engagent sur une suspension de la manifestation prévue en direction de l'hôtel de ville.

- ✓ Personnels de conduite : 94 % de grévistes.
- ✓ Sortie de bus du jour : 3 bus le matin, 4 bus l'après-midi et 6 bus fin d'après-midi.
- ✓ Personnels de régulation : 100 % de grévistes.
- ✓ Personnels hôtesses : 100 % grévistes.
- ✓ Personnels administratifs : 5 % grévistes.

L'ensemble des salariés présents à l'assemblée générale du 20 octobre 2017 sur le piquet de grève demande :

- ✓ **l'ouverture de la Négociation Annuelle Obligatoire** pour évoquer certaines problématiques internes,
- ✓ l'application stricte du service minimum sur les différents services et la formulation concrète de propositions à travers leurs élus CGT notamment sur la répartition des différentes primes.

SECTEUR CHEMINOTS

REGION ALPES

DEBAT

Jeudi 7 décembre

« S'engager aujourd'hui »

14 H

LA RAVOIRE salle Marcel Paul

à partir du livre de Georges Ségué

En présence entre autres de : Bernard Thibault, Lauren Brun, Christine Bedon et les ex-Fralib.

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes s'organise en Savoie

tise automobile.

Un champ très large qui couvre toute l'activité économique de nos territoires. **Ce sont plusieurs centaines d'entreprises, environ 5000 salariés et pour seulement une cinquantaine de syndiqués.**

Voilà, c'est fait. Après des mois de travail à recenser nos forces sur le territoire de la Savoie, la **Fédération des Sociétés d'Etudes a officiellement créé son antenne savoyarde** *mardi 14 novembre* par un pot d'accueil des syndiqués de nos branches.

Nos branches, oui. Car notre champ professionnel est très étendu. Ainsi nous y retrouvons toutes les professions liées à la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes dite abusivement Syntec, c'est à dire les sociétés de conseil et d'ingénierie, les sociétés du numérique, le conseil en environnement, etc..., les professions de droits tels que les avocats salariés, les personnels des greffes des Tribunaux de commerce, le notariat, les huissiers, les avoués, les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, les commissaires priseurs, les administrateurs et mandataires judiciaires, les cabinets d'expertise comptable et les cabinets de gestion comptable, les sociétés de conseil économiques, les auteurs / inventeurs, les salariés du sondage, les salariés de l'évènementiel, foires et salons, les sociétés de prestations de service, les centres d'appel, les entreprises d'exp-



Mardi soir donc pour cette inauguration, des syndiqués des entreprises **SR Conseil** (Expertise Comptable), **Capgemini** et **NewQuest** (Numérique), **Karum** (Conseil en environnement) étaient présents pour se rencontrer et commencer à évoquer le travail collectif que nous pourrions mener et qui au regard des chiffres recensés reste énorme en terme de syndicalisation et de cohésion. Mais nous sommes motivés et confiants.

Nous rêvons déjà d'un cortège derrière une banderole FSE-TUD73 lors du prochain 1^{er} Mai !

Déjà sont en préparation, des journées d'études spécifiques à nos métiers et des réunions thématiques sur des problématiques communes.

La prochaine réunion sera prévue début 2018 en janvier, le temps de consolider nos premières réflexions. D'ici là, si vous voulez nous rejoindre dans ce travail, vous pouvez nous contacter à l'UD par l'intermédiaire de Thierry, représentant de la Fédération sur le département. ➔ Mail :

thierry@cqtsavoie.org - Téléphone : 04 79 62 03 73

Comité des Précaires et sans emploi

Le 9/11, se réunissait le collectif des « précaires et sans emploi » de Chambéry.

Dominique a présenté un rapide « état orga » : 21 syndiqué (e)s. Tous à jour de leur cotisation. Tous inscrits à COGITIEL. Et tous informés par le collectif.

Claude a présenté les nouvelles attaques subies par les privés d'emploi, notamment celles que l'assurance chômage sort du champ de notre « sécu » et passe à l'Etat.

Il a aussi expliqué, avec sa façon habituelle, le dernier entretien préalable où il a assisté une salariée :

« Pour le patron, le code du Travail, ce n'est que du papier. Il fait ce qu'il veut car il est chez lui et il abuse de la rupture conventionnelle alors que le salarié a un CDI. »

Voilà le monde merveilleux voulu par le MEDEF ! Même pas besoin des Ordonnances Macron !

Rappelons que l'organisation des Précaires et des Privés d'emploi est « l'affaire » de toute la CGT !

Isabelle, revient, elle, sur son « nouveau statut » de demandeur d'emploi : « le pole emploi te fixe un rendez-vous pour te flicker. Il te culpabilise. Les relations sont exclusivement faites avec internet. Si tu n'y arrives pas tu es radié. Ce qui inclus

suppression de la « Sécu » et de la Mutuelle....



L'UD rappelle que le chômage est créé artificiellement par le mode de production du capital. C'est « l'armée de réserve » (selon Marx) créée pour mettre en concurrence les salariés avec ou sans travail. Elle développe que « le risque chômage » doit être pris en charge par la Cotisation Sociale et non par l'Impôt. C'est aux entreprises, enfin à la plus value dégagée par le travail, de la financer. Elle explique aussi que pour la CGT, la SSP (*Sécurité Sociale Professionnelle*) doit former le(la) salarié(e) durant des périodes où il / elle est sans em-

ploi. En effet, avec la transition numérique, la formation professionnelle est encore plus importante et qu'elle doit s'appuyer sur un Service Public comme l'AFPA. Enfin, elle termine en rappelant que tous les Privés d'Emploi doivent être indemnisés et pas seulement la moitié !

La réunion se conclut par des propositions :

Personne n'est disponible pour aller manifester à Paris le 02/12. Par contre créer un « réseau d'intervention anti-huissier », un « collectif de rédaction de courrier pour aider les Privés d'emploi » organiser une « caravane des chômeurs sur le département », participer collectivement « actifs/privés d'emploi » au prochain « comité de liaison de Pôle Emploi » et « travailler avec l'antenne locale de l'UL de St Michel de Mnne » ont été évoqués.

Librairie JJ Rousseau

liste, Jean-Jacques Rousseau est une librairie spécialisée.

Littérature française, étrangère mais aussi un rayon « jeunesse » de qualité : la librairie est membre du réseau



« Librairies Sorcières », spécialisée de la littérature Jeunesse.

Vous y trouverez également des ouvrages pointus dans les domaines de la **politique**, de la **sociologie**, de l'**écologie**, du **féminisme**.

Elle entretient aussi des rela-

Accompagnons-la dans son déménagement en participant à son financement participatif.

Lien internet : <https://fr.ulule.com/librairie-rousseau/>

➔ Vous avez jusqu'au 29/11. (voir flyer pj)

tions privilégiées avec **les comités d'entreprises**.

Une librairie pas comme les autres ...

Petite librairie indépendante. Installée depuis 1976 rue Croix d'Or à Chambéry.

Bien plus qu'une librairie généra-



Adresse :

175 rue Croix d'Or- CHAMBERY et déménage prochainement au 64 rue Croix d'Or.

Tél : 04 79 70 18 10

librousseau@orange.fr

La librairie Jean-Jacques Rousseau : un outil indispensable !

DLAJ

Droits Libertés Actions Juridiques

Le décret concernant les ordonnances Macron et plus particulièrement l'approbation par consultation des salariés de certains accords d'entreprise a été publié au Journal Officiel de la République Française, le 11 novembre 2017. Il porte le numéro : 2017-1551.

➔ Ce décret fixe les règles de consultation des salariés par référendum pour valider des accords négociés dans les entreprises à partir de 11 salariés où il n'existe aucun Délégué Syndical.

La règle :

C'est un élu du Conseil Social et Economique (CSE) qui négocie avec un mandat d'une OS représentative au niveau de la branche ou interprofessionnel,

S'il n'y a pas encore de CSE ou qu'aucun élu du CSE ne souhaite négocier, c'est un salarié, mandaté toujours par une OS représentative au niveau de la branche ou interprofessionnel qui négociera.

L'accord ainsi négocié doit, pour s'appliquer, être approuvé par référendum des salariés qui devra être organisé dans un délai maximum de 2 mois après la signature de l'accord.

Ces mesures sont applicables depuis le 11/11/2017 dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés où il n'existe aucun Délégué Syndical. ➔ En Savoie cela concerne 2 300 entreprises !
Thierry ACHAIINTRE

Lutte contre la répression

Mardi 7 novembre, plus de **50 personnes, dont 12 Chambériens, étaient rassemblées devant l'Hôtel de Ville de Saint Jean de Maurienne** pour demander la suppression de l'arrêté Municipal interdisant la diffusion de tracts sur le marché.

Nous avons "envahi" le Conseil Municipal, et demandé à tous les élus présents de respecter la démocratie et d'annuler l'interdiction de diffusion, en insistant sur le caractère illégal des articles incriminés.

Un élu a suggéré que la commission de marchés se réunisse et fasse des propositions au Conseil.

Le Maire a assuré qu'il était prêt à nous recevoir, et il serait intéressant de le rencontrer pour demander que le sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Franc succès donc pour cette initiative.
Max Cuaz.



Compte Rendu de la Rencontre avec la Députée LRM Intersyndicale -13/10/17 -Aix les bains (Maison de l'Entreprise)

Présents : FO : 2, CGT : 4

Cette rencontre s'est effectuée dans le cadre de l'intersyndicale des 9 organisations. Pour dénoncer et refuser l'augmentation de la CSG de 1,7 point pour les retraité-e-s soit disant privilégiés (pension à 1300€ environ)

Le 13 octobre nous avons rencontré Typhanie DEGOIS la benjamine des députée-e-s de La République en Marche. (24 ans) dans sa permanence à la Maison de l'Entreprise à Aix les Bains. L'échange qui a duré environ une heure a été plus que difficile. La députée ne s'est exprimée qu'avec la « voix de son maître ». (Emmanuel Macron). Elle s'est présentée sans aucun document, sans dossier sur ce thème qui concerne une population de 16 millions de français. En Savoie une population d'environ 23% de retraité-e-s.

Pendant notre rencontre elle a pris peu de notes.

L'intersyndicale lui a posé les questions suivantes :

- Les retraité-e-s nantis qui sont-ils ?
- Son avis : sur la suppression de l'Impôt Sur la Fortune (ISF), les Contrats Aidés, la Réforme des Retraites, les EPHADS, la Protection Sociale depuis la seconde guerre mondiale.

Nous estimons que l'accueil n'a pas été des plus chaleureux, La députée a esquivé nos questions, nous reprochant notre impolitesse, nous lui avons trop coupé la parole Et pour cause

Pour elle de l'argent en France il n'y en a pas. Les patrons ont beaucoup de difficultés, ils ont mis tout leur argent dans les entreprises. Les profits du CAC 40 elle ne les connaît pas, il faut faciliter l'actionariat et les chèques Emplois.

Pour la CSG, bien sûr elle confirme la décision du gouvernement, il faut

cadencer l'économie pour redistribuer. Pour les retraité-e-s, le remboursement des lunettes et prothèses auditives se fera à 100%. Sur le Travail, on revalorisera le travail en diminuant les cotisations sociales, ce qui permettra d'augmenter les salaires. Pour les EPHADS : situation catastrophique, elle n'a pas étudié les propositions faites, elle soutient le personnel.

Elle est pour le développement des établissements publics, un CHEQUE EMPLOI pour rémunérer les aides à domicile.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, elle confirme qu'il y aurait 300 millions de dotation aux communes.

Elle nous informe que la Ministre de la Santé, Mme BUZIN, met en avant la médecine préventive.

P° l'USR CGT Savoie-Denise LAVOREL

MULTIPRO RETRAITES CHAMBERY

MOTION

Les retraités de notre syndicat dénoncent l'accord ARRCO/AGIRC car il prévoit des reculs inadmissibles sur le montant de nos retraites complémentaires.

Celles-ci constituent une part importante et indispensable de nos revenus s'ajoutant au régime de base de la Sécurité Sociale.

Le patronat refuse une hausse de ses cotisations et fait adopter des accords paritaires que notre organisation n'a pas signés, compte-tenu des mesures qui mettent en cause la pérennité du système et entraînent une diminution programmée de notre retraite.

Au nom des retraités que nous représentons, nous ne pouvons accepter que nos pensions ne soient plus revalorisées pendant 3 années et la clause de l'accord stipulant que toute augmentation future sera inférieure de 1% à l'indice INSEE. Ceci alors même que nous sommes pénalisés par la hausse de la CSG..

Nous exigeons la suppression de cet accord et de nouvelles négociations sur le rattrapage immédiat de notre pouvoir d'achat.

Le 16/11/2017

Pour le bureau de la Multipro

Destinataires : Mmes Mrs les Présidents et administrateurs de L'ARRCO et l'AGIRC

Mr le Président du MEDEF



Retour sur notre 16/11



Intersyndicale toujours en cours en 73. Rejointe par FO confédéralement le 16/11.



Le Maire de Chambéry nous prive d'installations pour la manif du 16/11 mais en prête pour des organisations d'extrême droite. *Et vous trouvez cela normal ?*

Les syndicats « Mines Energie 73 » « Cheminots de Chambéry » depuis le début des actions pour le retrait des ordo. Macron / Gattaz organisent restauration et buvette. Ils organisent aussi la mobilisation de leurs troupes : ainsi plus de 90 énergéticiens ont défilé ce 16/11 ! *Record à battre ?*



L'intersyndicale 73 a toujours la volonté d'animer la manif.

Ainsi, nos « tambours de Maurienne » sont présents.



Oui le tous ensemble Public / Privé est une réalité !

Les choix politiques de Macron / Gattaz impactent tous nos conquies sociaux.

Le PLFSS résumé en quelques chiffres

Quelques exemples			Commentaires
ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie)	Objectif Gouvernement 2.3%	Augmentation tendancielle 4.5%	Le Gouvernement se gargarise d'augmenter de 2,3% l'ONDAM pour 2018. Or, celui-ci augmente « naturellement » de 4,5%, soit : 4,2 milliards € en moins pour l'Assurance Maladie.
Part de l'ambulatoire (Patients qui entrent et sortent de l'hôpital le même jour)	2017 : 5 patients sur 10	2022 : 7 patients sur 10	Derrière cet objectif, se cachent plusieurs dangers : ➔ 16 000 lits d'hôpital ont ainsi été supprimés en 2016 et 2017. ➔ C'est aussi des fermetures de services et d'établissements. ➔ C'est donc l'accès aux soins qui est remis en cause notamment avec la saturation des services des urgences : des accidents ne vont pas manquer d'arriver. ➔ Ainsi, la place est laissée de plus en plus au privé lucratif qui crée des « hôtels hospitaliers » ou l'hébergement est à la charge du patient.
CSG Augmentation de 1,7 % au 01/01/18	Cotisations sociales pour uniquement les salariés du <u>privé</u> au 01/10/18 : baisse de 17 milliards €	Montant CSG (non compensé pour les fonctionnaires, les retraités et les indépendants) + 22 milliards €	Macron considère que les retraités sont riches à partir de 1 200 € / mois. les retraités, ayant cotisé toute leur vie et percevant les cotisations actuelles des salariés, financeront donc notre Sécu. la cotisation sociale est partie intégrante du salaire. Ainsi, si celui-ci augmente, elle augmente. Avec sa transformation en CSG, elle restera au même taux....
Forfait hospitalier hausse de 2 %	2017 : 18 €	2018 : 20 €	✓ Augmentation de la prise en charge par la mutuelle. Donc soit directement ou indirectement (augmentation de la mutuelle) pris en charge par le patient. ✓ Mesure idéologique frappant les malades....
Jour de carence	Salarié du privé : déjà mis en place mais souvent couvert par la mutuelle d'entreprise prise en charge, en partie, par le patron.	Salarié du public : un jour de salaire en moins pour chaque arrêt maladie.	✓ Le jour de carence va inciter à aller travailler malade : risque de contamination des collègues, des usagers ✓ Mesure idéologique visant à stigmatiser les fonctionnaires vis-à-vis du privé. N'a aucun sens niveau macro-économique. ✓ Il faudrait surtout s'attaquer au mal-travail en cours dans tous les secteurs d'activités.....

75%

C'est le pourcentage de patients qui renoncent à des soins pour raisons financières. Rajoutons que le Gouvernement repousse la généralisation du 1/3 payant... Encore une décision qui caractérise bien ce président qui ose : « le progrès social, c'est celui que l'on se paie soi-même... »

1%

Si les salaires augmentaient de ce pourcentage, notre Sécu récolterait 2 milliards € de cotisations...

100 000

Si le nombre de privés d'emplois diminuait de ce nombre, notre Sécu récolterait 2,5 milliards € de cotisations...

4 Milliards €

C'est le montant de la taxe sur les salaires payée uniquement par les établissements publics de santé. Cette somme permettrait de créer 80 000 emplois dans les hôpitaux.

Rappelons aussi que cette somme c'est le coût de la suppression de l'ISF pour les finances de l'Etat...

CAP 22

Macron / Gattaz, considèrent que les Services Publics sont un coût, veulent supprimer 120 000 postes de fonctionnaires durant le quinquennat.

Un de leur principal argument est l'informatisation de notre société. La situation des Services Publics conduit ainsi la Fédération des Finances CGT à s'interroger :

« Après plus de 35 000 suppressions d'emploi en 15 ans, notre administration est exsangue les agents subissent le « mal travail, le « savoir professionnel » diminue la proximité territoriale ainsi que les horaires d'ouvertures sont largement restreints.

Nous craignons qu'avec la CAP 22, n'arrive l'abandon de missions comme la « gestion financière et comptable des collectivités locales ou des établissements de santé ». Après subir 60 à 80 milliards € de fraudes fiscales par an, la FD s'interroge : « Monsieur Macron, voulez-vous vraiment favoriser les détournements de fonds publics ? »

Philippe Martinez, notre secrétaire Général, a déjà écrit au Premier Ministre pour lui annoncer que la CGT ne participera pas aux travaux du Comité Action Publique 2022.

Quelques propositions CGT pour réorganiser notre système de santé :

- ✓ Supprimer le numérus clausus et former plus de généralistes que de spécialistes.
- ✓ Conventionner uniquement les médecins qui s'installent dans des zones définies.
- ✓ Créer des centres de santé pluri-professionnels où l'ensemble des travailleurs seraient des fonctionnaires.
- ✓ Suppression de la tarification à l'acte.
- ✓ Réserver le conventionnement de notre Sécu aux **établissements publics** de santé.
- ✓ Développer un maillage d'hôpitaux de proximité. Ces hôpitaux sont composés d'un service d'urgence, d'une maternité de niveau 1, d'un service de médecine et de chirurgie, de services de soins de suite et de structure pour les personnes âgées. Il serait en lien avec les centres de santé et la psychiatrie de secteur.

La Convention TER : encore un coup de com' !

Derrière l'écran de fumée, une régression pour les usagers et les populations

Nous apprenons, suite à la conférence de presse de M. Wauquiez et de M. Pepy, la signature de la convention TER pour les années à venir. Après des négociations opaques et confidentielles, sans concertation aucune malgré les multiples sollicitations des organisations syndicales, des associations d'usagers, cet accord s'impose aux salariés de la SNCF mais aussi aux usagers des transports.

Comme les autres dossiers régionaux, investissement dans les lycées, formations professionnelles des salariés et des privés d'emploi, le budget, la communication déployée ne peut dissimuler un retour en arrière.

Toutefois, la responsabilité de l'Etat est également engagée, les engagements financiers pris n'ayant pas été respectés.

Une convention TER en recul avec une vision du siècle dernier.

Alors que M. Wauquiez écrivait "la mobilité est la condition du développement économique et de la solidarité des territoires", la nouvelle convention met en péril l'organisation du transport régional et la mobilité des habitants les plus isolés :

- D'après nos informations, **baisse prévue du budget de 100 millions d'€.**
- **Suppression possible de ligne comme Oyonnax St Claude ou la ligne des Alpes Grenoble Gap.**
- **Ouverture à la concurrence** des lignes potentiellement très rentables comme le CEVA ou l'ouest lyonnais, **nous faisons un bond en arrière de 100 ans avec le retour de la gestion ligne par ligne par des entreprises différentes.**
- **Le remplacement des contrôleurs par des caméras de surveillance et des équipes volantes.** Qui pourra croire un instant que la sécurité dans un train est mieux assurée par une caméra que par une présence humaine ? Tout usager du transport a vécu des expériences où la présence des contrôleurs a permis d'éviter ou d'apaiser des situations difficiles.
- **La fermeture de guichets physiques remplacés par des automates ou internet.**

Des enjeux d'avenir pour les populations

Les enjeux de la convention TER sont essentiels pour les salariés et les habitants d'Auvergne – Rhône-Alpes,

- ✓ Essentiels au niveau environnemental, le transport collectif a un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre et donc contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.
- ✓ Essentiels au niveau de la santé publique : dans notre région, les alertes pollution de l'air se multiplient, durent de plus en plus longtemps, elles provoquent au niveau national 48.000 décès par an.

Le transport routier en est largement responsable.

- ✓ Essentiels au niveau qualité de vie des salariés : moins fatigant, moins de risques d'accidents, moins stressant, lorsque les transports collectifs sont de qualité ils contribuent largement à améliorer la vie quotidienne. Ils permettent également aux habitants, de plus en plus nombreux à ne pas avoir le permis, de pouvoir se déplacer.
- ✓ Essentiels en matière de pouvoir d'achat : le coût des transports augmente dans le budget des familles, les transports en commun permettent de le maîtriser plus facilement.
- ✓ Essentiels dans l'aménagement équilibré des territoires, ils contribuent au désenclavement des territoires et lient les territoires de notre région entre eux.
- ✓ Essentiel pour la ponctualité et la sécurité des usagers et des agents avec une maintenance sans concession du matériel roulant.

Tous ces enjeux justifient l'intervention des organisations syndicales représentant les salariés dans l'élaboration de la future convention TER.

Or, nous ne sommes pas entendus, le Président Wauquiez a refusé de rencontrer les organisations syndicales de cheminots, les comités de ligne réunissant associations, usagers, SNCF, syndicats et la région ont été supprimés.

Des exigences pour un transport ferroviaire digne du XXI^{ème} siècle :

- La desserte de chaque territoire à des horaires permettant l'utilisation des transports par les salariés, par la complémentarité entre les trains et les bus.
- Le développement de nouvelles lignes comme alternative au transport routier et pour désengorger des lignes comme l'ouverture de la rive gauche du Rhône.
- Un financement permettant d'avoir des salariés en nombre suffisant pour un service de qualité (contrôleurs, conducteurs, agents de gares....)
- L'intervention des usagers, des salariés de la SNCF dans les comités de ligne pour améliorer le service et la prise en compte de leurs besoins dans la convention TER.

HOMMAGE A LOUIS VIANNET



C'est par une minute d'applaudissements que s'est clôt le 13 novembre l'hommage rendu par la CGT à son ancien secrétaire général. Un hommage auquel assistait la famille de Louis, des personnalités du monde syndical, dirigeants et militants CGT.

Lors du CCN le 13/11, dans son discours, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez a salué en Louis Viannet la « maîtrise des dossiers, la finesse de son analyse politique, sa rigueur dans l'échange et sa pugnacité dans la négociation, sont autant de qualités qui ont fait de lui un homme respecté et reconnu, tant par ses camarades que par ses adversaires. Louis avait au fond de lui cette volonté d'améliorer sans cesse les conditions de vie et de travail des salariés. Il portait en lui la vision d'un syndicalisme utile, porteur des aspirations des salariés, un syndicalisme de progrès social pour une société plus juste et plus humaine. »

Non sans faire de relation avec la situation actuelle et la difficulté de construire l'unité syndicale,



Philippe Martinez rappelait que Louis Viannet avait pris comme « postulat que le rapport de forces se gagnait par la convergence des luttes et le rassemblement des salariés. C'est dans cet esprit qu'il a porté l'unité syndicale comme un élément majeur dans la construction de batailles victorieuses, ce qui fut traduit dans nos documents d'orientation par la dénomination de "syndicalisme rassemblé" ».

Philippe Martinez a également rappelé que l'ancien secrétaire général s'était également investi « pour que l'union des travailleurs s'établisse à d'autres échelles et notamment sur le plan international. C'est ainsi qu'il a mené avec acharnement le combat pour que la CGT fasse son entrée à la Confédération européenne des syndicats, n'admettant pas que notre organisation soit exclue de ce champ essentiel. Il a engagé cette démarche dès 1995. »

« Louis, c'était l'audace tranquille comme le titrait le 23/10, le journal l'Humanité, celui qui savait rassurer et donner confiance » a conclu Philippe Martinez.

À l'issue de cet hommage sous la grande verrière du patio Georges-Séguy, une plaque a été dévoilée près de l'entrée de la salle du Comité confédéral national qui portera désormais le nom de Louis Viannet.

MAI 68 ça vous rappelle quelque chose ???

La

CGT et la classe ouvrière ont mené les luttes avant, pendant et après ces événements. 30% d'augmentation du SMIG, Ce n'est pas rien !!!!

En vue de commémorer le cinquantenaire de Mai 68, l'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Savoie recherche tous les documents écrits, photos, films, témoignages des personnes qui ont vécu, travaillé voire lutté pendant cette année.

Vous avez vécu cette période et nous sommes à votre disposition pour recueillir votre témoignage et nous instruire sur la ou les luttes de cette époque. Si vous disposiez de documents d'époque (photos, compte rendus, tracts), il nous sera facile de

venir les numériser pour que vous les conserviez.

Vous pouvez venir nous rencontrer :

Tous les mercredi matins à l'IHS CGT Savoie au 1^{er} niveau de la Maison des Syndicats 77 rue Ambroise Croizat.

➔ Par courriel à : ihs-cgt-savoie@wanadoo.fr

➔ Par téléphone : à Jean Paul Desêtres : 06 31 66 56 32

Ou nous pouvons nous déplacer si vous voulez prendre rendez vous.

Pour l'IHS CGT Savoie -Jean Paul Desêtres



23 NOVEMBRE :

➔ COMITE GENERAL DE L'UD

28 NOVEMBRE :

Bureau régional à Clermont Ferrand

27 NOV. AU 1ER DECEMBRE :

➔ Niveau 1 UL Chambéry

4 AU 8 DECEMBRE :

► Niveau 2 (1^{ère} Partie) à l'UD

► Niveau 1 à St Jean de Maurienne

5 DECEMBRE :

Pré—Assises CGT régionales de la formation professionnelle à Lyon

7 DECEMBRE :

Venue de Bernard Thibault à LA RAVOIRE (débat , voir brèves)

11 DECEMBRE :

C.E. de l'UD CGT 73

12 DECEMBRE :

Journée CARSAT (complet) sur « Analyses et situation de travail » à l'U.D.

15 DECEMBRE :

CE de l'USD Santé Action Sociale / préparation des futures élections professionnelles dans les fonctions publiques.

attention



Information sur Ordonnances réformant
le Code du travail concernant
la **formation syndicale**

La demande de subrogation par l'organisation syndicale est supprimée (3 courriers): l'employeur est obligé de maintenir le salaire pendant les formations.

➔ **Dorénavant plus qu'un seul document à transmettre à l'employeur :**

la demande de congé formation stipulant les dates de formations. Ce nouveau modèle de lettre a été envoyé dans les syndicats par mail. N'hésitez pas à nous le réclamer si vous ne l'avez pas reçu.

Le calendrier des formations 2018 sera proposé et voté lors du Comité Général le 23/11/17.

Pour plus de renseignements contactez l'UD au 04 79 62 27 26



TOUT NOUVEAU TOUT BEAU *notre nouveau site internet de l'UD:*

<https://cgtud73.fr/>